



Fundazione

di l'Università di Corsica

En comprendre les enjeux et la solliciter

La Fondation de l'Université de Corse a été créée le 15 décembre 2009 par un vote du Conseil d'administration de l'Université. Sa création s'inscrit dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) de 2007 qui permet aux universités de créer une fondation jouissant des mêmes avantages qu'une fondation reconnue d'utilité publique.

I Raggiugli di l'Università

N° 182
Octobre 2010

Contact :

Vannina Bernard-Leoni
Responsable du projet Fondation
Tél. +33(0)4 95 45 06 67
bernard-leoni@univ-corse.fr

Sa vocation

Outil de promotion de l'identité scientifique de l'Université de Corse, la Fondation a pour but de collecter de nouvelles ressources et de constituer une interface entre l'Université et son environnement socio-économique. Elle fournit à l'Université de Corse des moyens supplémentaires pour se développer et innover en même temps qu'elle favorise l'interconnaissance entre recherche et entreprises.

Ses axes prioritaires

La Fondation accompagne des projets conformes aux missions de service public de l'enseignement supérieur et présentant un caractère d'intérêt général.

Elle apporte prioritairement de nouveaux moyens aux projets et programmes d'action dans les domaines stratégiques suivants :

- Innovation et prospective.
- Attractivité internationale et promotion de l'identité universitaire.
- Transfert des savoirs et compétences de l'université vers le territoire insulaire.

Ses moyens d'action

La Fondation dispose de divers moyens d'action. Elle peut ainsi créer :

- Une chaire internationale d'enseignement et de recherche.
- Un fond de dotation dédié à l'innovation.
- Des bourses et des prix pour les chercheurs et les étudiants.
- Des projets d'expérimentations (sur l'insertion, sur l'enseignement).
- Des appels à projets pour l'utilisation des fonds (projets scientifiques, manifestations culturelles..)

Tous les acteurs de l'Université – enseignants-chercheurs, étudiants, personnels – sont invités à recenser leurs besoins, et à réfléchir à des projets que pourrait porter la Fondation.

Son fonctionnement

Structure autonome, la Fondation n'est néanmoins pas dotée de personnalité morale. Ainsi, c'est l'Université de Corse qui la représente juridiquement, et les prévisions de recettes et de dépenses sont annuellement soumises, pour approbation, au Conseil d'administration de l'Université. La gouvernance est en revanche assurée par un conseil de gestion composé de trois collèges équilibrés :

- 4 représentants de l'université.
- 4 représentants des fondateurs.
- 4 personnalités qualifiées.

Transparence

Pour garantir la transparence dans l'acceptation et l'usage des dons reçus, la Fondation se dote d'une charte éthique et d'un règlement intérieur qui précisent les modalités de contrôle de l'emploi des fonds.

Principaux jalons

La Fondation de l'Université de Corse est aujourd'hui dans sa phase de structuration et prévoit un démarrage de ses activités au début de l'année 2011. Depuis le 1er septembre, une responsable du projet Fondation a été nommée : il s'agit de Vannina Bernard-Leoni. N'hésitez pas à la solliciter !



F'ndà, Custruì, Ingrandà

Fonder, Construire, Elever



Fundazione

di l'Università di Corsica

www.univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli
BP 52 - 20250 Corti

Directeur de la publication :
Antoine Aiello, Président de l'Université

Sylvia Flore
Responsable de la Communication
Tél. : +33 (0)4 95 45 02 71
flore@univ-corse.fr

Gaëlle Piferini
Chargée de communication
Tél. : +33 (0)4 95 45 06 59
gpiferini@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr